AR Prefecture

016-200054047-20240624-2024_06_24_06-DE
Reçu le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024

CONFOLENS
Cité de Confluences

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

>>

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

Effectif légal du Conseil Municipal : 27
Nombre de conseillers en exercice : 23
Présents : 13
Excusés-Absents : 10
Délégations : 05

Date de Convocation :
jeudi 13 juin 2024

Date d'affichage :
Jeudi 13 juin 2024

Le vingt-quatre juin deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de CONFOLENS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du jeudi 13 juin 2024 sous la présidence de **M. DUPRÉ Jean-Noël, maire.**

Etaient présents :
Mme VILLEDARY Véronique, Mme LAMANT Marie-Line, M. PAULET Didier, M. BOOB Frédéric, Mme FOURNIER Sylvia, M. LEBRET Hubert, adjoints
M. DEMONT Jean-Michel, M CHOPY Laurent, Mme MANCEAU Emmanuelle, Mme SOULAT Séverine, Mme FAYET Margot, M. MILLOTTE Amaury, conseillers municipaux

Excusé(e)s / Absent(e)s: M. BOUTY Philippe, M. GRAVELLE Alain, Mme LANDREVIE Susanne, Mme BARRY Marie-Christine, Mme SIMON Sandrine, Mme LAFONT Cindy, M. FELIX Gaël, , M. GAULTIER Tom, M. DEVAINE Justin, Mme BOURDIER Elise

Délégations : M. BOUTY Philippe à M DUPRÉ, M. GRAVELLE Alain à Mme VILLEDARY Véronique, Mme LANDREVIE Susanne à Mme LAMANT Marie-Line, Mme BARRY Marie-Christine à M. PAULET Didier, M. FELIX Gaël à M. LEBRET Hubert

Secrétaire de séance : Mme FAYET Margot

2024/06/24
N°06

6 - Personnel communal : Convention de mise à disposition d'un agent communal au Centre Socio-Culturel du Confolentais

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008, relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu le rapport de Monsieur le Maire proposant l'approbation d'une convention portant définition des conditions de la mise à disposition de personnel territorial à conclure entre la Commune de Confolens et le Centre Socio-Culturel du Confolentais.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la convention telle qu'elle lui est soumise, pour la mise à disposition d'un E.T.A.P.S. au bénéfice du Centre Socio-Culturel du Confolentais.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer cette convention qui prendra effet au 8 Juillet 2024 jusqu'au 2 Août 2024.

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 25 juin 2024

Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

MAIRIE de CONFOLENS (Charente)